



ÉQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION FEU EN MILIEU ERP / IGH

Réf : P/S-I.2



OBLIGATIONS :

D.92-333 du 31/03/92 et R.232-12-17/18/21 du Code du Travail prévoient des exercices périodiques afin d'apprendre à reconnaître la sirène, à évacuer, à utiliser le matériel mis à disposition et sécuriser le bâtiment.
La règle R6 de l'APSAD précise qu'il doit y avoir des exercices incendie et évacuation tous les 3 mois.
L'article R.232-12-20 du Code du Travail, indique que toute entreprise ayant des risques particuliers doit avoir des équipiers de seconde intervention.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS :

- Responsable sécurité, SST, personnel ERP/IGH,
- Toute personne « spécialement désignée » pour le sauvetage et l'incendie,
- Avoir suivi un stage d'EPI,
- Aptitude médicale au port de l'ARI.

OBJECTIFS :

- Pouvoir intervenir sur un incendie sans prise de risque inutile et sécuriser le bâtiment,
- Être capable de faire évacuer l'ensemble des personnes dans le calme.

CONTENU :

✚ Connaissance du feu

- ↳ Rappel sur la combustion,
- ↳ Rappel sur le combat du feu.

✚ Réglementation et obligations

- ↳ Règles et classement ERP/IGH et APSAD,
- ↳ Non assistance à personne en danger,
- ↳ Conséquences résultant des obligations.

✚ Rôle de l'équipier de seconde intervention

- ↳ Démarche générale,
- ↳ La sécurité du binôme,
- ↳ Le rapport hiérarchique.

✚ Le matériel de détection et d'extinction

- ↳ Extincteurs et robinets d'incendie armés,
- ↳ Le système SSI,
- ↳ Les dangers de certaines installations.

✚ L'évacuation

- ↳ Organisation et plan d'évacuation,
- ↳ Comportement des personnes à évacuer,
- ↳ La mise en sécurité des bâtiments,
- ↳ Le point de rassemblement,
- ↳ Particularités des types U.

✚ Reconnaissance en milieu hostile

- ↳ Analyse des risques liés au sauvetage,
- ↳ Evacuation d'une victime.

✚ Protection des voies respiratoires

- ↳ L'étude des gaz et des fumées,
- ↳ Les moyens de protection autonome,
- ↳ L'utilisation et les contrôles du système ARICO.

✚ Exercices de mise en sécurité du bâtiment

- ↳ Visite d'un établissement,
- ↳ Localisation des coupures d'énergies,
- ↳ Localisation et fonctionnement des équipements de sécurité.

✚ Exercices au port de l'appareil respiratoire isolant

- ↳ Initiation au port de l'appareil respiratoire isolant,
- ↳ Le capelage et les contrôles,
- ↳ Gestion du stress et de l'effort sur parcours spécial,
- ↳ Récupération cardio-ventilatoire.

✚ Exercices d'extinctions sur feux réels

- ↳ Avec les matériels hydrauliques,
- ↳ Muni d'appareil respiratoire isolant et d'extincteurs en équipe sur feux extérieur,
- ↳ Reconnaissances avec appareil respiratoire isolant à l'intérieur d'un bâtiment.

✚ Exercices de sauvetage

Réalisés en sous groupe sur des thèmes permettant de partir en reconnaissance et d'évacuer des victimes.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Cette formation s'effectue uniquement en intra sur du matériel appartenant à l'entreprise de manière à habituer les candidats sur leurs procédures et leurs matériels. Le formateur pompier de Paris professionnel ou volontaire alternera la théorie et la pratique et confrontera les stagiaires par des jeux de rôle à des situations d'urgence leur permettant d'acquérir une rigueur professionnelle sur des interventions.

LE + DE FØ-SEC-Q :

Pour les établissements de soins (type U), il est possible de réaliser un programme EPI axé sur l'évacuation.

REMARQUE :

Un entraînement trimestriel est imposé par la règle R6 de l'APSAD.



Formation validée à partir de 7 personnes
en inter entreprises

2 jours

Pour tous renseignements,
Inscriptions, formations intra
ou formations sur mesure

FØ-SEC-Q

Le Rocher - Zone Industrielle des 6 Croix - 44480 DONGES
Tél. : 02 40 91 05 05 - Fax : 02 40 91 05 06